

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 24/06/2025  
Date de retrait : 24/08/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 17 Juin 2025  
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.

**POUVOIRS :** MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAUT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

**ABSENT :** LIONEL TCHAREKLIAN.

**Délibération n°** N° D2025-125

**Objet** RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

**Exposé des motifs :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Suite au départ du gardien du Parc des Sports et dans une logique de gestion prévisionnelle des effectifs et des organisations, Monsieur le maire propose le recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le grade d'adjoint technique pour une période de 6 mois renouvelable (dans la limite de 12 mois au cours d'une période de 18 mois consécutifs).

Cet agent assurera la fonction d'Agent d'entretien du Parc des Sports.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

**Visas:**

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250623-DM2025\_0125-DE  
Date de réception préfecture : 23/06/2025

**Où l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **DE RECRUTER** un agent contractuel au sein du service sport et vie associative dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions susvisées.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES**

**25 VOIX POUR :** Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

**3 ABSTENTIONS :** Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA

**Le Maire de Venelles,**

**Arnaud MERCIER**

Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN <i>PS</i>
------------------------------------	--



Accusé de réception en préfecture  
013-21 1301130-20250623-DM2025\_0125-DE  
Date de réception préfecture : 23/06/2025